Zeitschrift: Schweizer Film = Film Suisse : offizielles Organ des Schweiz. Lichtspieltheater-Verbandes, deutsche und italienische Schweiz

Herausgeber: Schweizer Film

Band: 7 (1941-1942)

Heft: 103

Artikel: Etat-Major de l'armée : division presse et radio : section film

Autor: Sautter

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-734860

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

rieux et réjouissant. Mais je suis convaincu que nos cinéastes s'appliquent à une œuvre des Danaïdes, qu'ils dilapident leurs efforts et leurs talents pour une entreprise qui, tout au plus, fournira un divertissement intéressant et agréable. Il me paraît donc qu'il est grand temps de réfléchir, si nous ne pouvons pas, par un changement radical de notre production, atteindre ce que nous souhaitons tous: des œuvres que la critique ne juge pas seulement avec sympathie et bienveillance, mais qu'elle peut reconnaître et défendre avec joie et enthousiasme.»

Moins pessimiste que notre confrère, nous ne croyons pas que tout espoir pour le film spectaculaire suisse soit désormais perdu; nous ne pensons pas non plus que la solution qu'il suggère soit la seule possible. Mais ses critiques contiennent bien des vérités et ses propositions nous paraissent dignes d'intérêt.

Les efforts des producteurs et cinéastes suisses durant ces dernières années poursuivis dans des conditions parfois extrêmement difficiles et avec des moyens si limités, méritent des encouragements. Mais ces efforts ne suffisent plus. Le stade de préparation est dépassé, les espérances nées de quelques films réussis doivent être réalisées, et les promesses d'une production de qualité tenues à tout prix. Autrement, les producteurs entendront des reproches de plus en plus sévères et ne devront pas s'étonner si le terrain si heureusement gagné est de nouveau perdu.

Pour conclure — ou plutôt pour ouvrir une discussion — nous posons cette question: n'est-il pas possible de réaliser, même avec des moyens restreints d'abord, des films suisses évitant résolument les chemins battus; de former une avant-garde de cinéastes hardis et intéressés aux expériences? C'est aux producteurs de nous donner la réponse....

Etat-Major de l'Armée
Division Presse et Radio
Section Film

Association suisse des producteurs de films, à l'intention de ses membres,
MM. les producteurs suisses de films,

Nous tenons pour acquis que vous êtes en possession de la circulaire du secrétariat du Département fédéral de l'Intérieur datée du 3. 10. 41. A ce propos, nous vous rendons attentifs à l'obligation de fournir, à côté de l'indication du *lieu* où doit s'effecteur la prise de vues, la *date* de celle-ci et la liste des *objets* devant être photographiés. Les frais du contrôle de la prise de vues sont à votre charge. Les renseignements suivants doivent nous être donnés sur les personnes composant la troupe et l'équipe technique de prise de vues: nom, prénom, date de naissance, nationalité, incorporation militaire.

Toute prise de vues d'extérieurs qui serait entreprise sans notre autorisation formelle entraînerait immédiatement la suspension du travail de l'équipe technique.

En ce qui concerne la publication d'images tirées de films, nous attirons votre attention sur l'art. 4 des «Prescriptions générales sur la prise de vues cinématographiques auprès de la troupe et de films concernant des objets ayant une importance militaire», prescriptions émanant du Commandant de l'Armée en date du 22. 10. 39. Vous en trouverez un exemplaire sous ce pli.

La disposition mentionnée ordonne que les images de cette catégorie ne soient publiées qu'après avoir été soumises à l'examen de la Section Film et munies de la remarque «Publication autorisée par la Section Film de l'E.M.A. sous No. .....». Toutes les images de ce genre doivent nous être soumises en deux exemplaires.

La Section Film traitera avec la plus grande diligence les demandes d'autorisation de prises de vues d'extérieurs et les demandes d'autorisation de publication de vues tirées de films.

Etat-Major de l'Armée, *le 15 octobre 1941.*

Etat-Major de l'Armée
Division Presse et Radio
Section Film
Le chef: *Dr. Sautter.*

Résumé des sujets

parus en septembre 1941 dans le Ciné Journal Suisse

No. 58:

1. *Altstätten (St. Gall):* Grande journée protestante avec allocution du Conseiller Fédéral Kobelt.
2. Cours Alpin de la Ire Division.
3. *Zurich:* Arrivée du cirque Knie à Zurich; montage de la grande tente.
4. *Bâle:* Instruction des élèves sur le bateau école Leventina de la Sté. Suisse de Navigation S.A.

No. 59:

1. *Berne:* 750e anniversaire de la ville de Berne; la journée officielle avec cortège de la jeunesse.
2. *Jura bernois:* Reconvilier; La foire aux chevaux de Chaindon.
3. *Zurich:* Journée officielle de la seconde Semaine Tessinoise; l'exposition au Kongresshaus.
4. *Bâle:* Les Ves Championnats Suisses de l'armée.

No. 60:

1. *Lausanne:* 22e Comptoir Suisse, la journée de l'ouverture.
2. *Neuchâtel:* Môtiers, la fête des fontaines.
3. *Zurich:* Démonstrations de patinage à roulettes du Roller Club Zurich.
4. *Zurich:* Le Knabenschiessen à Albisgütli.

No. 61:

1. Excursion de 500 employés d'une usine de tricotage bâloise au Tessin.
2. La pêche dans la Sarine du Pays d'Enhaut.
3. Les petits métiers dans les familles nombreuses à Saanen O. B.
4. Arrivée de 400 enfants belges en gare de Bâle; les enfants au jardin zoologique; départ d'un autre convoi pour la Belgique.
5. La catastrophe ferroviaire près de Thoune.

Festival du Film italien à Lugano

A l'époque du muet, *l'Italie* était au premier rang des pays producteurs de films. C'était au temps de «Quo Vadis» et des «Derniers Jours de Pompéi», de ces grandes fresques historiques passionnant alors les amateurs du cinéma dans le monde entier. L'avènement du film sonore a porté un coup sévère à la production transalpine, et ce n'est que ces années dernières que le septième art a repris ses droits